

Affaires courantes

Il est prévu que sur la période de trois ans, les réductions de 70 millions de dollars s'appliqueront en partie à notre Base A (34,77 millions de dollars). Le solde (35,23 millions de dollars) réduira les fonds de la réserve de développement régional.

La répartition en millions de dollars par année et par secteur est la suivante :

	1994-1995	1995-1996	1996-1997	TOTAL
Programmes de développement des entreprises	2 000	2 000	7 000	11 000
Programme de renforcement de la productivité manufacturière	1 755	5 245	3 000	10 000
Programme d'aide aux zones défavorisées	3 000	5 000	2 000	10 000
Programme de développement régional (Québec)	3 445	325	—	3 770
Réserve de développement régional	3 800	19 430	12 000	35 230
Total	14 000	32 000	24 000	70 000

* * *

[Traduction]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n° 33 marquée d'un astérisque?

[Texte]

Question n° 33—Mme Lalonde:

Quel impact les nouvelles mesures budgétaires sur l'assurance-chômage ont-elles sur la comptabilité du compte de l'assurance-chômage et quelles conséquences auront-elles sur l'équilibre budgétaire de ce compte?

[Français]

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, la réponse est la suivante: Les amendements au régi-

me d'assurance-chômage annoncés dans le Budget du 24 février 1994 réduiront le montant des prestations versées de 500 millions de dollars en 1994, de 2,1 milliards de dollars en 1995 et de 2,4 milliards de dollars en 1996. Il s'agit d'années civiles. Pour 1994, le Compte d'assurance-chômage affichera un excédent annuel prévu de 240 millions de dollars, ce qui porterait le déficit cumulatif à 5,6 milliards de dollars au 31 décembre 1994.

• (1010)

Les taux de cotisation seront réduits au niveau de 1993 en 1995 et en 1996, et le déficit cumulatif du Compte d'assurance-chômage devrait être éliminé au cours de 1996.

Le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE

LES PÊCHES DE LA CÔTE OUEST

Le Président: J'ai une demande présentée aux termes de l'article 52 du Règlement en vue de tenir un débat d'urgence. Je donne la parole au député de Kamloops.

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, en conformité de l'article 52 du Règlement, je demande à la Chambre de suspendre maintenant ses travaux afin d'examiner la situation sur la côte ouest du Canada, qui peut uniquement être qualifiée de crise.

La disparition de 1,3 million de saumons dans les études de gestion du ministère des Pêches et des Océans justifie sûrement un examen d'urgence de nos politiques sur la côte ouest. Cette crise touche maintenant la pêche commerciale, autochtone et sportive du saumon, pour ne pas parler d'autres espèces.

Compte tenu de la situation sur la côte est, qui résulte de plusieurs années d'insouciance face au sort que subissait cette ressource, on peut s'attendre à ce que la même chose se produise sur la côte ouest. Il y a 1,3 million de saumons qui ont disparu, sans qu'il y ait la moindre explication. Cela devrait justifier la tenue d'un débat spécial à la Chambre des communes. Le problème n'a rien à voir avec un parti ou la politique en général, mais il touche de près les partis politiques représentés ici, entre autres.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je comprends le vif intérêt du député à l'égard de cette question. Comme les députés le savent, nous avons reçu une demande semblable hier visant la tenue d'un débat d'urgence.

Comme la situation n'a guère changé depuis 24 heures, la demande est refusée pour l'instant. Il se peut que nous la prenions en considération plus tard.